

L'APPEL DE LIÈGE

12 Octobre 2019

À l'issue de trois jours de réflexion menés à l'occasion du 50e anniversaire du Centre d'Action Laïque belge, un appel, auquel a souscrit dans son intervention à Liège l'ancien Président de la République française François Hollande, est lancé aux défenseurs des droits fondamentaux pour promouvoir la Laïcité comme un principe universel, garant des libertés individuelles et d'une coexistence pacifique des opinions philosophiques et convictions religieuses.

Dans un monde devenu village planétaire, nos sociétés font face à des défis socio-économiques inédits au rang desquels dominent les enjeux migratoires, climatiques et numériques.

Par ailleurs, des progrès notamment éthiques tenus pour acquis sont remis en cause par des courants politiques extrémistes ou dogmatiques religieux qui agissent d'une façon de plus en plus décomplexée. En Europe et dans le monde, les droits fondamentaux, produits de petites victoires ou de grandes révolutions, demeurent fragiles.

Cette conjonction nous oblige à une vigilance constante.

La Laïcité se fonde sur le principe d'impartialité des pouvoirs publics et assure à toutes et tous l'exercice des droits et libertés indépendamment de l'origine, des convictions, croyances ou toute autre distinction. Ce principe fondateur de la démocratie, élément essentiel d'une coexistence pacifique, a vocation à trouver, partout dans le monde, une place au cœur des valeurs fondamentales.

Elle est indissociable des libertés pour soi-même et autrui. Elle assure un cadre commun qui permet à chacune et chacun d'exercer un libre examen et de se décider en toute autonomie.

La Laïcité lutte contre les discriminations, pour l'égalité et la mise en œuvre de politiques solidaires qui assurent la cohésion sociale et l'émancipation des citoyens par l'accès aux savoirs.

Fruit d'une révolution des mentalités qui prit naissance au 18e siècle, la Laïcité comme principe d'organisation de l'État se révèle indispensable au développement d'un système politique démocratique. Garant des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'État laïque protège celle de croire, ne pas croire ou changer de conviction.

Elle postule l'articulation du lien social en dehors de tout déterminisme et le pouvoir des êtres humains à se diriger eux-mêmes.

Parce que le principe de Laïcité instaure et protège les valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité,

parce qu'il permet la coexistence paisible des opinions et conceptions philosophiques ou religieuses,

parce que la Laïcité n'est pas une option ou une opinion parmi d'autres, mais bien la condition qui rend possible la vie en commun dans le respect de toutes et tous et qu'elle fournit une réponse de portée universelle indépendante de tous les particularismes,

les signataires en appellent solennellement à considérer la Laïcité comme une exigence démocratique essentielle.

Ils invitent les autorités publiques de tous les continents à affirmer leur adhésion à son principe et à défendre son inscription dans les Constitutions nationales et les traités internationaux.

Le monde de demain appartiendra à la jeunesse d'aujourd'hui. Protégeons les conquêtes du passé et promettons-lui un avenir.